



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Moselle"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PRANCY PROPERTY AND

Données au 11/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 17 896 746 055 euros

Nombre d'aides : 7 473 226

Nombre d'entreprises : 1 977 292

Niveau Régional : Grand Est





Montant total: 1 129 550 514 euros

Nombre d'aides: 442 104

Nombre d'entreprises : 128 720

Niveau Départemental : Moselle

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 160 499 766 euros

Nombre d'aides: 66 669

Nombre d'entreprises : 19 120



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 26/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 133 348 790 616 euros

Nombre de prêts : 656 933

Niveau Régional : Grand Est





Montant total: 7 717 591 363 euros

Nombre de prêts : 45 448

Niveau Départemental : Moselle

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 174 263 284 euros

Nombre de prêts : 7 157



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 04/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

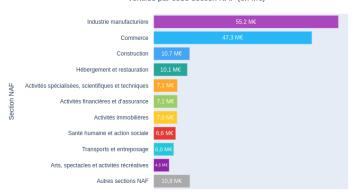


Montant total: 3 381 015 226 euros

Nombre de reports : 111 824

Niveau Régional : Grand Est

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 172 363 472 euros

Nombre de reports : 6 299

Niveau Départemental : Moselle

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 18 138 840 euros

Nombre de reports : 1 148



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Grand Est





Montant total: 65 391 323 euros

Nombre d'aides: 79 739

Niveau Départemental : Moselle

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 8 848 330 euros

Nombre d'aides: 11 237



ACTIVITÉ PARTIELLE

PANC MANCE

Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Grand Est

